

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 5 juin 2017, le Conseil municipal a adopté :

le Règlement 1038-17 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 156 700 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 23 134 \$, remboursable en 5 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 28 juillet 2017. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 2^e jour d'août 2017

Céline LeBlanc
Greffière